

Le Bâtonnier

AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Genève, le 12 mai 2016

Concerne : Soutien en faveur de nos confrères Ramazan DEMIR et Ayşe ACINIKLI

Mes chers Confrères,

Deux de nos confrères du barreau d'Istanbul, Ramazan DEMIR et Ayşe ACINIKLI, sont détenus en Turquie. Ils sont poursuivis, de même que sept de leurs confrères, pour avoir assisté 46 autres avocats turcs poursuivis depuis 2012 dans le cadre d'un procès dit du KCK.

Le 16 mars 2016, la veille de l'audience de jugement des 46 prévenus, leurs neuf conseils ont été placés en garde à vue par la police et ont vu leurs domiciles et cabinets perquisitionnés.

A l'issue du délai de garde à vue, et après treize heures d'interrogatoires, ils ont tous été relâchés. Leur maintien en garde à vue a eu pour effet de les empêcher de remplir leur mission de défense et le procès KCK a dû être renvoyé au 28 juin 2016.

Sur appel du Ministère public du 23 mars, le tribunal saisi a décerné un mandat d'arrêt à l'encontre de quatre des neuf avocats.

Le jour même, deux d'entre eux ont été interpellés et mis en détention. Sept jours plus tard, ils ont été libérés par la Cour d'appel.

Le 6 avril, les deux autres avocats sous mandat d'arrêt, Ramazan DEMIR et Ayşe ACINIKLI ont à leur tour été interpellés et mis en détention. Ils ont également formé appel contre cette décision, lequel a été rejeté. Ils sont aujourd'hui encore en détention, n'ont pas accès à leur dossier et ignorent les charges retenues contre eux.

Ces procédures successives contre nos confrères en Turquie ont manifestement pour objectif d'entraver les avocats dans l'exercice de la défense, en violation des grands traités internationaux auxquels la Turquie est partie, et de dissuader toute action des soutiens étrangers.

Par leur courage, nos confrères honorent notre profession.

Le Conseil de l'Ordre dénonce ces dérives, considérant que l'État de droit n'est pas garanti lorsque les avocats sont menacés dans leur liberté et leur indépendance.

Le 2 mai 2016, l'Ordre a exprimé son indignation en adressant un courrier au Président Recep Tayyip Erdoğan. Cette démarche a été saluée par l'Union des barreaux turcs (cf. annexes).

En outre, à l'instar d'autres barreaux, les membres de la Commission des droits de l'Homme de l'Ordre ont réagi et manifesté leur soutien à nos confrères, en leur adressant des cartes postales.

Le Conseil de l'Ordre vous invite à en faire de même.

Les cartes contenant un texte en turc atteindront plus facilement leurs destinataires car elles franchiront la censure des gardiens de prison.

Adresses de nos confrères détenus :

- Ramazan DEMIR
Silivri 5 no lu L Tipi Kapali ceza Infaz kurumu
F3 Kogusu Alt Blok
Silivri / Istanbul
TURQUIE
- Ayşe ACINIKLI
Bakırköy Kadın kapalı ceza infaz kurumu, B6 Koğuşu
Zuhuratbaba Mah. Dr. Tefik Sağlam Cad
Lepra hastanesi yanı No: 28
Bakırköy-Istanbul
TURQUIE

Suggestions de rédaction pour les cartes postales :

- Değerli Meslektaşım (*Cher Confrère*)
- Değerli Ramazan / Değerli Ayşe (*Cher Ramazan / Chère Ayşe*)
- Dayanışmayla (*Avec solidarité*)
- Özgürlük (*Liberté*)
- Adalet (*Justice*)
- Savunma (*Défense*)
- Avukat (*Avocat*)
- Unutulmuyacaksınız (*On ne t'oublie pas*)
- Genève barosu seninle (*Le barreau de Genève est avec toi*)
- Avukat olarak meslektaşımın yanındayım (*En tant qu'avocat.e, je soutiens mon/ma confrère/consoeur*)
- Sevgiyle (*Amitiés*)
- Saygıyla (*Mes salutations respectueuses*)

Veuillez recevoir, mes chers Confrères, l'expression de mes sentiments dévoués et confraternels.


Grégoire MANGEAT

Annexes ment.